

Libin, le 12.04.2024



ARRÊTE DE POLICE - CIRCULATION ROUTIERE

Le Collège,

Vu l'article 130bis de la Nouvelle Loi Communale ;

Vu les lois et règlements concernant la police de roulage et de la circulation ;

Attendu que des travaux de branchement TVD doivent être réalisés par la société ABLEC SPRL de Tamines à Libin, rue Pairée 36A et 36B, entre le 29 avril et le 10 mai 2024 ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre les mesures qui s'imposent en vue d'éviter les accidents ;

ARRETE :

Article 1 : Autorise la société ABLEC SPRL à effectuer les travaux de branchement TVD à Libin, rue Pairée 36A et 36B entre le 29 avril et le 10 mai 2024, en effectuant une traversée de voirie, une tranchée en pleine terre et un tranchée sur le trottoir.

Article 2 : La signalisation sera mise en place par le demandeur, telle qu'elle est imposée par l'A.G.W du 16.12.2020, à l'exclusion de toute autre.

Article 3 : La signalisation qui, en raison de l'évolution des travaux ou de leur interruption, n'est plus justifiée, devra être enlevée ou efficacement masquée.

Article 4 : Les infractions à la présente seront punies des peines prévues par la loi et les règlements relatifs à la police de roulage.

La Directrice générale,

E.DUYCK

Par le Collège,



La Bourgmestre,

A.LAFFUT

**Commune de
6890 Libin**

Rue du Commerce, 14

Tél. 061 26.08.10

Fax. 061 65.63.81

administration@libin.be